

Concours Plaidoyer pour l'Humanité

Règlement 2026-2027

Département International, Service Education à la Citoyenneté Mondiale

CROIX-ROUGE de Belgique

Section 1 : Organisation générale

Article 1 – Présentation

Le concours Plaidoyer pour l'Humanité organisé par la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone consiste en une compétition de prises de parole individuelles en faveur du respect de la dignité humaine en tout temps de crise humanitaire.

Le concours est ouvert aux étudiants inscrits dans une université ou institution équivalente belge francophone.

Il a pour objectif principal de contribuer à la diffusion des principes humanitaires - entendus comme les principes qui régissent l'action humanitaire dans toutes les situations d'urgence - dans les universités, les institutions équivalentes et auprès du grand public.

Le concours se déroule en trois phases : la sélection des étudiants, la participation des étudiants à la phase formative et la participation des étudiants à la phase finale :

1. Phase de candidature du 15 octobre au 1er décembre 2026
2. Week-end de préparation obligatoire les 13 et 14 février 2027 à Bruxelles, avec :
 - Des apports théoriques sur la thématique de l'impact humanitaire des conflits armés
 - Une formation à la prise de parole en public
3. Finale le 19 mars 2027 à Bruxelles.

Article 2 – Point de contact

Margaud ESTAIS
Chargée de projets et de développement - Service Education à la Citoyenneté Mondiale, Communication - Département International

Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone
Bd Ernest Mélot, 42
5000 Namur

Mail : communaute.ecm@croix-rouge.be

Article 3 – Participants

Peuvent participer au concours, les étudiants :

- Inscrits auprès d'une université ou d'une institution équivalente belge francophone ;
- Maîtrisant la langue française ;
- Ayant maximum 35 ans révolus au moment de leur candidature.

Toute demande de dérogation à l'une des conditions mentionnées ci-dessus devra être adressée expressément à la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone.

Les étudiants ayant déjà participé à d'autres concours sont autorisés à s'inscrire. Les étudiants ayant participé aux éditions précédentes du concours ne sont pas autorisés à s'inscrire.

Article 4 – Frais liés

L'inscription au concours est **gratuite**.

Pour les étudiants sélectionnés, la participation au week-end de formation est également gratuite. Seront pris en charge par la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone le logement du samedi soir (nuit du 13/02 au 14/02 à Bruxelles), le déjeuner du 13/02, le diner du 14/02, le petit-déjeuner du 14/02 et le déjeuner du 14/02.

Pour la finale, le repas du soir sera également pris en charge pour les candidats.

Les frais de déplacements afférents aux deux évènements ne seront pas pris en charge par la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone.

Section 2 : Champ thématique du concours

Article 5 – Champ thématique du concours

Le thème du concours 2026-2027 est : ***Et si la guerre frappait à ma porte ?***

Le concours, tant dans sa phase formative que dans sa phase finale, portera sur les conséquences humanitaires d'un conflit armé et sur les questions liées à la protection des personnes et au respect de leur dignité, au regard du droit international humanitaire (DIH). Les candidats seront invités à réfléchir à la manière dont la guerre pourrait affecter leur quotidien et celui de leurs proches, ainsi qu'aux protections prévues par le DIH et aux réponses humanitaires possibles.

La Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone ne tolérera aucun propos insultant ou diffamatoire lors des prises de parole des candidats.

Les opinions qui seront exprimées par les candidats ne représenteront pas nécessairement celles de la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone et n'engagent pas celle-ci.

Section 3 : Sélection et inscription des étudiants

Article 6 – Nombre d'étudiants sélectionnés

Un maximum de 16 étudiants seront sélectionnés à l'issue de la phase de sélection, pour participer au week-end de préparation et à la finale.

Article 7 – Candidature

Les étudiants sont tenus de remplir le formulaire d'inscription et de le transmettre à la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone, au plus tard le 1er décembre 2026.

Le formulaire de candidature est composé :

- Des informations concernant le profil des candidats
- D'une série de questions nous permettant de découvrir la personnalité des candidats
- D'une vidéo de présentation (3 minutes maximum)
- D'un court texte (15 lignes) autour du thème

Article 8 – Critères de sélection

La sélection des étudiants se fera en tenant compte de la pertinence des critères définis dans le cadre du concours, ainsi que de l'adéquation des profils et propositions des candidats à l'objet général du concours et à la thématique de l'édition 2026-2027.

Le comité de sélection évaluera les candidatures reçues sur base des critères suivants :

- Candidature complète et sérieuse - 20 points/100
- Originalité de l'angle - 30 points/100
- Candidat inspirant - 30 points/100
- Motivation - 20 points/100

La Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone se réserve le droit de proposer un entretien individuel aux postulants.

Section 4 : Phase formative du concours

Article 9 – Généralités sur la phase formative

A la date fixée à l'article 1er du présent règlement, et moyennant les circonstances sanitaires du moment, un week-end de formation sera organisé par la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone à destination des étudiants sélectionnés. La participation à ce week-end de formation fait partie intégrante du concours et est à ce titre **obligatoire**. L'absence à ce week-end entrainera une disqualification du candidat.

Lors de ce week-end de formation, diverses activités seront organisées en vue d'approfondir les connaissances des étudiants au regard du thème de l'édition concernée.

Le programme de ce week-end de formation sera également caractérisé par un équilibre entre théorie (séminaires, ateliers-débats…) et pratique (éloquence, entrainement à la prise de parole en public). À noter que les experts invités lors de la phase formative seront des personnes distinctes des experts qui intégreront le jury de la phase finale du concours. Ils ne contribueront donc pas à l'évaluation des étudiants.

Des moments d'échanges et de rencontres entre étudiants et entre étudiants et experts seront prévus.

Section 5 : Phase finale du concours

Article 10 – Généralités sur la phase finale

Moyennant les circonstances sanitaires du moment, la phase finale du concours sera publique et tous les candidats sélectionnés présenteront leur prise de parole devant le public présent et le jury.

Article 11 – Temps de parole et teneur de la prestation

La prestation des candidats devra correspondre à une prise de parole de maximum 5 minutes, sous une forme libre.

Article 12 – Jury

Les informations sur la composition du jury et les modalités du vote seront précisées aux candidats lors de la phase formative.

Article 13 – Critères d'évaluation

L'octroi des prix s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Respect et compréhension du thème « Et si la guerre frappait à ma porte ? »
- Qualité de l'écriture / précision / construction du discours
- Prise de parole impactante et éloquente
- Visée transformatrice et engageante de la prise de parole
- Exactitude et utilisation appropriée des références
- Respect du temps imparti à la prise de parole

Pour chaque critère d'évaluation, des points seront attribués en conséquence par les membres du jury.

De manière générale, les prestations s'inscriront dans le respect des principes et valeurs humanitaires.

Article 14 – Prix

Après délibération, le prix de la meilleure prestation (**premier prix**) sera décerné par le jury. La personne remportera deux pass Interrail *7 jours sur 1 mois*.

Lors de la finale, **un deuxième et un troisième prix** seront également décernés par le jury. Les lauréats de ces prix remporteront chacun, au choix : une place pour le BEPS, une place pour l'ACADIHMIE ou un dossard Croix-Rouge de Belgique pour les 20 km de Bruxelles.

Le public pourra voter pour sa prestation préférée. Les résultats de ce vote seront transmis au jury au cours de ses délibérations, à titre indicatif, afin de lui faire connaître les préférences exprimées par le public.

Section 6 : Evaluation

Article 15 – Formulaire d'évaluation à compléter par les candidats

Peu de temps après la phase finale du concours, un formulaire d'évaluation sera transmis par la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone aux candidats. Ce questionnaire a pour objectif de recueillir les avis des participants au concours et d'en tirer les leçons apprises et bonnes pratiques afin d'améliorer les éditions futures du concours. Il est demandé aux candidats de retourner ce formulaire complété à la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone à la date indiquée sur le formulaire.

Section 7 : Dispositions finales

Article 16 – Interprétation du règlement

La Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone est seule compétente pour décider de toute question relative à l'interprétation du présent règlement, à l'organisation, au déroulement et à la régularité du concours.

Si une question d'interprétation du règlement se pose, elle doit être adressée par écrit à la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone qui émettra, le cas échéant, une directive d'interprétation à laquelle il sera donné la publicité nécessaire.

Section 8 : Protection des données personnelles

Article 17 – Utilisation des données communiquées lors de l'inscription

Vos données à caractère personnel collectées dans le cadre du concours sont traitées par l'asbl Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone – Activités internationales, responsable de traitement, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Rue du Rempart des Moines n°78 et inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0462.132.150, conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD).

1. Fiche d'inscription

Les données collectées (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, institution, régime alimentaire du participant, nom, prénom, numéro de téléphone de la personne de contact, nom, prénom de la personne de référence) lors de l'inscription au concours sont uniquement traitées pour les finalités suivantes :

- La gestion des inscriptions
- Le bon déroulement de l'activité à laquelle le participant a souscrit
- Le bon encadrement des participants par l'équipe organisatrice

- L'émission de certificats et autres documents attestant du suivi de l'activité
- L'évaluation de l'activité et la production de statistiques à des fins de reporting aux bailleurs de fonds
- La promotion de nos activités de diffusion du droit international humanitaire

Vos données sont conservées pour une durée de 7 ans suite à la fin de l'activité de diffusion du droit international humanitaire.

En aucun cas vos données ne seront cédées ou vendues à une société tierce.

Si, à n'importe quel moment, vous souhaitez consulter, modifier ou supprimer vos données à caractère personnel ou si vous estimez que l'asbl Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone – Activités internationales ne respecte pas votre vie privée, vous pouvez lui adresser un courrier postal à l'adresse 5000 Namur, Bd Ernest Mélot n°42, un courriel à l'adresse dpd@croix-rouge.be ou remplir les formulaires repris sur le site vie privée de la Croix-Rouge de Belgique https://www.croix-rouge.be/donnees-personnelles/

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la politique de protection des données à caractère personnel dans le cadre de la diffusion du droit international humanitaire : https://www.croix-rouge.be/donnees-personnelles/diffusion-du-dih/.

Article 18 – Capture d'images

L'asbl Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone – Activités internationales se réserve la possibilité d'organiser un reportage photo/vidéo du concours, tant dans sa phase formative que finale.

Les images qui seront produites à cette occasion serviront à :

- La promotion de ses activités par le biais de campagnes réalisées sur tout support
- L'usage à des fins de communication (interne ou externe), de sensibilisation, de formation
- L'usage à des fins de reporting auprès des bailleurs de fonds

Les différents supports produits permettront de témoigner concrètement du vécu des participants à l'occasion de cette activité. La Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone garantit un usage respectueux de ces images.

Vous êtes libres de consentir ou non à l'utilisation de votre image. Les personnes qui n'y consentent pas seront priées de se manifester rapidement auprès de l'équipe organisatrice.

Article 19 : Clause d'acceptation

Toute personne signant ce document reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à en respecter les termes.

Fait à :

Le :

Signature* :

**précédée de la mention "Lu et approuvé"*